

**BOURSE A - Passage accéléré de la maîtrise au doctorat / BOURSE B – Accès direct du baccalauréat au doctorat**  
 Formulaire à compléter par l'étudiant, par le directeur de recherche et par l'unité académique du programme doctoral  
 Ce formulaire doit être envoyé aux ESP par l'unité une fois complété

**CRITÈRES À RESPECTER – SUJETS À VÉRIFICATION PAR LES ESP**

- 1) Le candidat doit posséder un très bon dossier académique; la recommandation doit être explicite à cet effet.
- 2) Le candidat doit s'inscrire à temps plein dans un programme régulier, incluant une cotutelle de thèse dans le cas du doctorat.
  - À noter que les suspensions ne sont pas permises, mais une interruption pour des raisons de "congé parental" ou de "maladie", avec certificat médical à l'appui peut être acceptée.
- 3) **Bourse A** : l'étudiant doit s'être inscrit **pendant 3 trimestres à la maîtrise en statut plein temps sans avoir débuté son 4e trimestre.**  
**Bourse B** : réservée au candidat qui a complété un baccalauréat dans un établissement universitaire canadien et qui ne s'est inscrit à aucun cours ou à un autre programme entre le baccalauréat et le doctorat.
  - À noter que les baccalauréats composés de majeur, de mineur ou de certificat ne sont pas acceptés.
- 4) Il est de la responsabilité de l'étudiant de signaler aux ESP toute autre bourse obtenue pendant la période de validité d'une bourse A ou B (organisme subventionnaire québécois ou canadien, fondation ou société externe, département, etc.) Les ESP informeront alors l'étudiant du montant maximum de la bourse A ou B qu'il pourra recevoir en surplus de son autre bourse, la valeur des bourses reçues ne devant pas dépasser 31 000\$ par année académique. Mais surtout, les étudiants qui obtiennent une bourse d'études supérieures du Canada de niveau doctoral ou une bourse d'études supérieures du Canada Vanier ne pourront bénéficier du renouvellement de leur bourse A ou B.

<b>A. IDENTIFICATION DE LA BOURSE</b>			
Bourse A - Passage accéléré de la maîtrise au doctorat			
Bourse B - Accès direct du baccalauréat au doctorat			
Nouvelle demande de bourse			
Demande de renouvellement de bourse <i>(Une lettre du directeur de recherche qui fait état de l'avancement des travaux est nécessaire)</i>			
<b>B. DONNÉES ACADÉMIQUES</b>			
Titre du programme doctoral : _____		N° du programme doctoral : _____	
Moyenne de la maîtrise : _____		Moyenne du baccalauréat : _____	
Début de la bourse : Automne _____ Hiver _____ Été _____			
Année _____ Année _____ Année _____			
Durée prévue du doctorat : _____ (La durée normale prévue des études ne devrait pas dépasser 4 ans au doctorat)			
Nombre d'année _____			
<b>C. ENGAGEMENT FINANCIER (directeur de recherche, unité/faculté et organismes externes)</b>			
- Indiquer le montage financier offert par l'unité académique et le directeur de recherche à l'étudiant durant ses études au programme de doctorat.			
- Le candidat doit avoir présenté au moment de l'admission ou s'engager à le faire peu après, une demande de bourse à un organisme externe. L'étudiant a-t-il déjà présenté une demande de bourse à un organisme externe ? Lequel ?			
Unité/Faculté et Organismes externes	Montant demandé	Montant obtenu	Date de début de la bourse
1) _____	_____	_____	_____
2) _____	_____	_____	_____
3) _____	_____	_____	_____
<b>D. IDENTIFICATIONS ET SIGNATURES</b>			
MATRICULE UdeM _____	Date: _____		
(Nom)	(Prénom)	(Signature)	
CANDIDAT _____	_____	_____	_____
DIRECT. DE RECHERCHE _____	_____	_____	_____
RESP. DE PROGRAMME _____	_____	_____	_____

*N.B. 1. Le candidat et le directeur de recherche doivent prendre connaissance des exigences à remplir et les respecter  
 2. Les ESP communiqueront la décision au candidat*